

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la  
séance ordinaire du conseil municipal de  
Cloridorme tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013 à  
19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Jean Paul Huet  
Jean Louis Clavet  
Valère Huet  
Raynald Dufresne  
Cyrice Côté  
Mme Sonia Côté

Absence : aucun

Étaient également présentes  
Mesdames Marie Dufresne, directrice  
générale et Léona Francoeur  
sec.adjointe, de même que Yvan Pruneau,  
chef pompier et ins. adjoint.

Son honneur le maire, madame Jocelyne  
Huet, constatant qu'il y avait quorum  
déclare la séance ouverte.

**4- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution #222-10-13

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET  
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre  
du jour tel que présenté soit et est  
adoptée

- 1- Mot de bienvenue et de 2- recueillement
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du mois de septembre
- 5- Correspondance du mois (**pour votre information**)
- 5.1 voir feuille
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès verbaux
- 7- Présentation des comptes
- 8- **Résolutions et règlements:**
  - 9.1 : heures acc. Jacques
  - 9.2 : demande Magella Coulombe- érosion terrain
  - 9.3: chaufferette bâtiment sécurité civile
  - 9.4 : fosses (Francis C- J-P.Lévesque)
  - 9.5 : fosses de St-Yvon
  - 9.6 : Bottes Simon + rencontre de travail
  - 9.7 : compte rendu résolutions problèmes fosse et odeur
  - 9.8 : problèmes récurrents à l'éco-centre = dépotoir
  - 9.9 : Volet 11
  - 9.10 : bris par employé (couvert de conteneur éco centre)
  - 9.11 : Loisirs compte rendu boutiques
  - 9.12- approbation hres. acc. gars + écritures men.
  - 9.13- rigole fernand marticotte
  - 9.14- demande de ca (rivière petit cloridorme)
    - a) dévoilement nom de nouvelle route et parc (résolution)
    - b) vtt- réparation
    - c) approbation dépenses élections
    - d) fonds cartier énergie
    - e) fuite au quai / peche océan
    - f) demande de léo francoeur
    - g) bâtisse pour chlore

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-très.

## 5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS

Résolution # 223-10-13

Approbation du procès-verbal de la  
séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 9 septembre 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2013, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ CONSEILLERE, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2013 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6- CORRESPONDANCE DU MOIS

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| 1. Groupe Ohméga              | Offre de service                       |
| 2. CREGIM                     | Adhésion                               |
| 3. David Lavoie               | Rencontre Incendie/17 octobre Carleton |
| 4. Commissaire au lobbyisme   | Informations                           |
| 5. Fondation Cornélius        | Certificat de reconnaissance           |
| 6. Magella Coulombe           | Lumière Pont Cloridorme                |
| 7. Ville de Warwick           | Résolution d'Appui                     |
| 8. SAE                        | Formation eaux usées 5 semaines        |
| 9. Immigration culturelles    | Semaine des rencontres nterculturelles |
| 10. F. Centre régional Biblio | Nouvelle règle/biblio                  |
| 11. G. LEDS                   | Réduire facture électricité            |
| 12. H. Agence de santé        | Distribution verrous de pontet         |
| 13. I. Guide touristique      | A regarder si c'est ok                 |
| 14. J.Minis. Affaires mun.    | Information                            |
| 15. K. Lise Chayer            | Offre de service                       |
| 16. L. Agnès Kourio           | Réponse demande Pompiers               |

## 7 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Madame le maire invite les conseillers à faire leur rapport du mois en excluant les réunions de travail ordinaire et extraordinaire. Aucun rapport.

## 8- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1<sup>er</sup> septembre AU 30 septembre 2013

Résolution # 224-10-13

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de septembre de la municipalité pour un montant de 92 151.35\$ incluant les salaires et les heures supplémentaires des employés (es), un montant de 1 735 197.45\$ pour le projet et de 4 001.36 pour salaires des loisirs et les autres déboursés des loisirs pour les mois de janvier à septembre qui font partie intégrante du présent procès verbal. Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

\_\_\_\_\_  
Marie Dufresne, sec-trés.

RÉSOLUTION # 225-10-13

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

**SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ CONSEILLER, IL EST RÉSOLU** le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal :

1. *Distribution Brunet* : 4 365.58 \$
2. *Centre Alignement L.M : pépine* : 404.71 \$
3. *Val-Fo, raccordement Illuminations* : 356.82 \$+1 706.61 \$
4. *Val-fo : Air force Garage municipal* : 290.31 \$ + Batteries : 114.74 \$
5. *Illuminations Leblanc* : 13 622.84 \$
6. *Groupe Ohméga : Rempalcer le relais compteur eau* : 1 044.84 \$
7. *Groupe Altus : mise a jour 14* 2153.97 \$
8. *OMH Cloridorme : part juillet et octobre* : 2255.00 \$
9. *Produits unique : Chlore* 2275.77 \$
10. *Sani-manic : vidange de fosse a Fernand Marticotte et J.Paul Levesque* : 701.34 \$
- 11- *Allen, bris au 345, rte 132* : 2 300.97 \$
12. Tremblay, bois mignault Services professionnels 578.15 \$

**Projet**

1. *Inspec-Sol* : 48 365.93\$
2. *BPR* : 3 667.61 \$ + 15 283.90 +2022.47+25 630.05+152 356.46
3. *Allen EntrepreneurDécompte # 12* : 967 304.74

Projet : les factures seront prélevées à même le règlement d'emprunt # 2008-04.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Résolution # 226-10-13

Rencontre service incendie

**SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal autorise le chef pompier à se rendre à une formation qui se tiendra à Carleton le 17 octobre prochain.

Les frais inhérents à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trés.

Résolution # 227-10-13

Conditions ministérielles visant la levée  
d'une servitude de non-accès sur les routes  
appartenant au ministère des Transports du  
Québec

CONSIDÉRANT QUE l'une des conditions visant la levée d'une servitude de non-accès aux routes appartenant au ministère des Transports du Québec, le ministre des Transports du Québec exige une contribution financière du requérant;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette contribution financière est calculée notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par VALÈRE HUET CONSEILLER et unanimement résolu,

QUE la Municipalité de CLORIDORME demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la Voirie, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux route du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitudes de non-accès auxdites routes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 228-10-13

Paiement des heures accumulées/Jacques  
Côté

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de payer les heures accumulées de l'année à Jacques Côté. Le total d'heures est de 73.50 hres à 24\$/hre, soit 1 764\$ brut.

QUE la directrice générale, madame Marie Dufresne est autorisée à effectuer le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 229-10-13

Demande de CA au MDDEP

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande un certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable, Environnement et Parc afin de pouvoir travailler à la rivière du Petit Cloridorme afin de protéger les terrains situés en bordure de la rivière.

QUE madame Marie Dufresne, directrice générale est autorisée à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 230-10-13

Achat

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET  
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'effectuer un achat de chaufferette et l'installation de celle-ci au bâtiment de sécurité civile tel qu'exigé par notre mutuelle de prévention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 231-10-13

Fosses

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 435, route 132 avait signé l'entente afin que la fosse soit installée à l'endroit mentionné par les ingénieurs;

CONSIDÉRANT QUE plus tard il a fait une demande afin que la fosse soit installée près de sa résidence, il faisait partie de la phase 1, soit 2009;

CONSIDÉRANT QU'après analyse le conseil offre au propriétaire d'effectuer les travaux suivants : prolonger la conduite jusqu'à son muret, étant donné que la relocalisation de la fosse et tous les travaux y étant reliés représentent une dépense estimée pour la municipalité de l'ordre de 20 000\$, payable à 100% par les contribuables.

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ  
PAR CYRICE CÔTÉ CONSEILLER ET IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal refuse de déménager la fosse et s'en tient à l'offre qui lui a été faite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 231/B-10-13

Fosses

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 490, route 132 est complètement enclavé;

CONSIDÉRANT QUE la fosse étant sensé le desservir a été installée sur un terrain ne lui appartenant pas étant toujours en succession;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications auprès du notaire il est impossible d'avoir une servitude tant que les papiers successorales ne seront pas réalisés;

CONSIDÉRANT QU'après analyse le conseil n'a d'autres choix de procéder à l'enlèvement de la fosse qui a été installée sans autorisation, lors des travaux de la phase 1, en 2009;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR CYRICE CÔTÉ CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal offre au propriétaire du 490, de demeurer avec son installation septique conforme au Q2-R8 et qu'il sera dispensé de payer les taxes relatives à l'assainissement des eaux usées. (paiera comme les résidents de St-Yvon ouest).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 232-10-13

Emplois/éco-centre

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE dorénavant ce soit nos employés réguliers qui s'occupent de l'éco-centre. Il y aura rotation si nécessaire et l'éco-centre sera ouvert le mercredi seulement de 10h00 à 15h00. Ils devront apporter une attention particulière à ce qui entre à l'éco-centre et préparer les documents pour pouvoir facturer adéquatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-très.

Résolution # 233-10-13

Compte rendu boutiques été 2013 et  
transfert de fonds

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal a pris  
connaissance du rapport des boutiques  
pour l'été 2013.

QUE ce rapport fait partie intégrante  
du présent procès verbal et qu'il sera  
diffusé dans le prochain journal du  
canton.

QU'un transfert de fonds de 7 402.35\$  
pour compenser les salaires versés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 234-10-13

Heures accumulées - écritures  
mensuelles

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal confirme avoir  
reçu le dossier abrégé des employés de  
travaux publics concernant les heures  
accumulées depuis janvier de même que  
toutes les écritures mensuelles du  
journal 13.

QUE le conseil confirme que ces heures  
ont toutes été approuvées lors de  
l'adoption des comptes payés de chaque  
mois.

QUE ces documents font partie  
intégrante du présent procès verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 235-10-13

Réparation dans la route du Quai

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate  
monsieur Yvan Pruneau à vérifier auprès  
de Pavage Beau Bassin, pour une balance  
d'asphalte qui serait récupéré afin de  
faire une rigole au 7, route du Quai  
afin de protéger le ponceau de la  
municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-très.

Résolution # 236-10-13

Nouvelle route

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil demandera à la  
Commission de la toponymie de  
reconnaître la route du Coteau  
officiellement.

QUE les citoyens du secteur soient  
informés de cette décision, soit du #  
civique 744 au # 768.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 237-10-13

Nom de la place publique

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le nouveau nom  
pour la place publique qui portera le  
nom de : « PARC DES RÉFÉRENCES ».

QU'une thématique sera réalisée à  
partir des informations données par la  
gagnante du nom du parc.

QUE les gagnantes recevront un prix de  
25\$. (route : Claudine Poirier et  
parc : Yvonne Bernatchez). Que ces noms  
ont été choisis par un comité  
indépendant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 238-10-13

Dépenses élections

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise les dépenses  
suivantes concernant les élections  
2013 :

Salaires - fournitures de bureau- avis  
public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 239-10-13

Fonds Cartier Énergie

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection  
a procédé aux analyses des cinq (5)  
demandes reçues d'organismes locaux;

CONSIDÉRANT QUE pour être éligible au  
programme il faut que les projets en  
respectent les exigences;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse surtout à l'ensemble des citoyens de la municipalité de Cloridorme, que les demandes doivent obligatoirement en faire mention;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR SONIA CÔTÉ CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE deux demandes sont acceptées car elle s'adresse à l'ensemble des citoyens soit celle de Chasse et pêche concernant des travaux pour les accès aux lacs pour un montant de 1 000\$ et celle des pompiers volontaires pour l'achat de pinces de désincarcération pour un montant de 2 021.49\$.

QUE la demande des Chevaliers de Colomb concernant l'aménagement d'une salle de réunion au sous-sol du colombien pour un montant de 2 000\$.

QUE la demande concernant l'entretien d'un bâtiment (peinture) est refusée, car elle est considérée comme de l'entretien normal et porte sur le même bâtiment, soit le colombien.  
QUE cette résolution soit acheminée à Cartier Énergie pour paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 240-10-13

Prolongation

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise deux semaines supplémentaires à Léo Francoeur, étant donné que l'inspecteur municipal est en arrêt de travail et qu'Yvan a beaucoup d'ouvrage à faire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 241-10-13

Bâtisse pour chlore

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le déménagement de la petite bâtisse qui se trouve au terrain de balle pour l'apporter près de la chloration.

QUE des travaux de réparation soient effectués afin de pouvoir entreposer les bouteilles de chlore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-très.

Résolution # 242-10-13

Budget d'honoraires/dossier  
assainissement des eaux usées et égout  
municipal

CONSIDÉRANT QUE Roche a présenté une demande pour un budget supplémentaire d'honoraires professionnels pour un montant de 48 348\$;

CONSIDÉRANT QUE le responsable du dossier chez BPR Groupe-conseil juge que la demande est trop élevée pour ce qui reste à faire dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est du même avis;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR CYRICE CÔTÉ CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil offre un montant de 20 000\$ pour finaliser ce dossier, principalement en ce qui concerne les demandes de remboursement au MAMROT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Marie Dufresne directrice générale dépose une balance de vérification à chacun.

***Rapport de l'inspecteur municipal;***

Monsieur Jacques Côté est en arrêt de travail depuis le 20 octobre/ accident de travail.

**Rapport du chef pompier :** aucun

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur : nom du parc- Boutique du Havre- fonds Cartier Énergie- route brisée par VTT- combien il en coûte en électricité- programme ruralité- si les conseillers ont accompli leur devoir- l'apport personnel pour les 4 prochaines années ?- on ne voit rien de concret- pourquoi pas de trottoirs- si un temps recommandé pour faire du bureau-nouveau conseil demande de décorum-respect- et ordre durant les réunions-quel est le problème de fosses.

**Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

